



## Place de parking louée

-----  
Par jerome20

Bonjour

J'ai acheté un appartement il y a 6 ans et j'ai une place de parking en sous sol avec.

Il y a 2 jours une personne m'a mit un mot sur la voiture disant qu'elle avait loué cette place et que j'arrête de me garer dessus. Elle ne m'a laissé ni nom, ni numéro de téléphone.

Que puis-je faire? je n'ai pas acheté cette place mais je la loue à titre gratuit ( ce qui est marqué sur mon contrat qui est conclu pour 10 ans)

J'ai appelé le syndic de copropriété qui m'a dit qu'il allait chercher des infos et qu'il me recontacterait par mail ( pas encore de réponse)

Est ce que mon bailleur a le droit de louer à une autre personne sans m'avertir?

Une personne quiconque peut-elle louer une place de parking qui n'est pas la sienne à quelqu'un?

Je suis un peu perdu.

Merci de m'aider

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Jérôme,

Cela ressemble à une mauvaise blague. La personne qui a mis ce mot ne s'étant pas identifiée, il n'y a pas à prendre cette demande au sérieux. En contactant le Syndic, vous avez fait ce qu'il fallait.

Après, cette histoire de place pour 10 ans est curieuse. Pourrait-il y avoir des conditions spécifiques de ré-attribution des places de parking ?? C'est peut-être ce qu'il faudrait éclaircir. Demandez à vos voisins (de parking) s'ils sont dans le même cas. Votre Conseil Syndical devrait aussi pouvoir vous renseigner ...

Si c'est le cas, on pourrait imaginer une erreur quelque part.